

**Régis VALLIOT - Laurent LE GUERNEVE - Frédéric ABITBOL**  
**SCP D'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES**  
*Inscrite sur la Liste Nationale*

41 rue du Four 75006 PARIS  
Téléphone 01 42 22 75 29  
Télécopie 01 45 44 95 19  
frederic.abitbol@41ruedufour.fr

Paris, le 25 février 2013

**M. Nicolas Miguet**  
ARARE  
63 boulevard de Courcelles  
75008 Paris

Monsieur,

Votre lettre du 22 février dernier m'est bien parvenue.

J'y ai identifié un point d'accord entre nous, malheureusement le seul : vous répétez à l'envi sur votre numéro surtaxé que vous avez confiance en la justice de notre pays.

J'ai moi aussi confiance en la justice française. Celle qui m'a fait l'honneur de me désigner administrateur judiciaire de Belvédère. Celle qui vous a condamné, entre autres choses, pour défaut de loyauté envers vos lecteurs, fraude fiscale, faillite douteuse, banqueroute, escroquerie, tentative d'escroquerie, diffamation, injures, faux en écriture, exercice illégal de l'activité de gérance, abus de biens ou de crédit par un gérant à des fins personnelles et vol.

Celle qui examinera le 26 février les demandes faites par vos acolytes Jacques Rouvroy et Alain-Dominique Perrin.

Votre lettre s'inscrit dans la campagne de déstabilisation de la société Belvédère et de ses dirigeants que vous orchestrez depuis quelque temps déjà et de façon particulièrement outrancière au travers, notamment, des médias que vous contrôlez.

Cette campagne pourrait surprendre de la part du Président de la société Quotidien de Paris Éditions qui s'est fait rémunérer par Belvédère avec laquelle il avait signé une convention dont la licéité est plus que douteuse et que j'ai transmise à la justice il y a plusieurs mois (cf. notamment vos factures des 7 septembre 2011, 20 octobre 2011, 10 novembre 2011, 7 juin 2012 pour un total de 130.000 euros, outre celle du 9 janvier 2012 pour un montant de 2.577.978 euros).

Cependant, pour ma part, je ne suis pas surpris et ceux qui vous connaissent et connaissent vos méthodes ne le seront pas davantage.

La liste – assez extraordinaire – des condamnations pénales, civiles ou de l'AMF dont vous avez été l'objet en dit, en effet, assez long sur le crédit qui doit vous être accordé.

Vous souffrirez donc que je ne me sente pas tenu de vous rendre des comptes.

Le fait est que le plan aujourd'hui présenté est le seul susceptible d'éviter une liquidation judiciaire qui serait catastrophique pour l'entreprise et ses 3.300 salariés. Et accessoirement pour les actionnaires, dont vos clients.

Il est également un fait que le « plan alternatif » que vous prétendez défendre ne résiste à aucune analyse sérieuse. Parce que le groupe Belvédère est incapable de rembourser sa dette, que ce soit par un étalement ou par des cessions d'actifs, et parce que ses créanciers ne se satisferont pas d'être payés sur le prix de vente des activités polonaises, dès lors qu'ils ont également des garanties sur les actifs français.

L'unique argument que vous n'avez cessé de répéter consiste à mettre en avant des transactions (telles que la cession d'aquavits danoises par Pernod Ricard) qui n'ont rien à voir avec la situation de Belvédère, et à en conclure de manière définitive que « *les cessions pour les actifs dans le secteur des vins et spiritueux se font depuis longtemps sur une base de 4 euros par euro de chiffre d'affaires* ».

Comme vous le savez, Belvédère a publié un rapport d'expertise indépendante établi par Détroyat Associés, société reconnue et spécialisée dans l'évaluation d'entreprises et d'instruments financiers, qui conclut à l'équité de l'opération de restructuration proposée aux actionnaires.

Afin de valoriser la société, l'expert indépendant a mis en œuvre une approche multicritères, et parvient à la conclusion que toutes les méthodes conduisent à une valeur d'entreprise très inférieure au montant des engagements de la société : de plus de 15% pour la méthode DCF et celle des comparables boursiers et d'environ 30% pour la méthode des transactions comparables.

La valeur des capitaux propres de la Société ressort ainsi à zéro.

D'autres faits, parfaitement objectifs et vérifiables, renforcent cette analyse :

- Du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2012, les pertes du groupe ont atteint 378 millions d'euros.
- Au 31 décembre 2011, ses fonds propres étaient négatifs de 197 millions d'euros.
- De 2008 à 2011, l'Ebitda (cash généré par l'activité) est toujours resté inférieur aux seuls intérêts de la dette, de sorte que la situation s'aggrave année après année.
- Le cumul des prix de cession offerts pour les actifs de Belvédère, atteint, dans le meilleur des cas, 155 M€, à rapprocher d'une dette consolidée de 672M€ au 30 juin 2012.

Sur le reste, votre lettre se résume à un tissu d'accusations gratuites et de contre-vérités souvent diffamatoires auxquelles vous comprendrez que je ne réponde pas davantage ici.

Je trouve seulement cocasse que vous vous vantiez de m'avoir quasiment sauvé la vie lors de l'assemblée générale du 12 février. En effet, merci Monsieur Miguet de m'avoir sauvé d'un tumulte que vous qualifiez très exagérément d' « émeute », dont vous semblez fort satisfait et dont vous étiez vous-même, avec M. Rouvroy, les instigateurs.

Vos menaces vaguement voilées ne m'impressionnent nullement : j'attache trop d'importance au sauvetage des entreprises dont j'ai la charge pour m'en laisser détourner par les rodomontades de tribuns de foire.

J'adresse bien sûr copie de ma réponse aux destinataires de vos courriers.

Ne doutez pas, Monsieur, de mon dévouement pour Belvédère et pour ses salariés.

Frédéric Abitbol  
Administrateur Judiciaire

Cc : *Monsieur le Président du Conseil d'Administration de Belvédère SA*  
*Monsieur le Ministre du Redressement productif*  
*Madame la Garde des Sceaux*  
*Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Dijon*  
*Monsieur le Procureur de la République*  
*Monsieur le Juge Commissaire*  
*Maîtres Maître et Pierrel*  
*L'Autorité des Marchés Financiers*